



intervention pompiers dans logement en location

Par **eric961**, le **31/05/2024** à **13:09**

Bonjour

je loue un petit appartement à Béziers. La locataire actuelle est une personne âgée sous tutelle.

dernièrement les pompiers sont intervenus en urgence sur demande de la tutrice car elle ne répondait pas aux différents appels.

Pour rentrer les pompiers ont détériorer le volet roulant en passant par le balcon pour rentrer dans l'appartement et ont retrouvé cette personne saine et sauve mais désorientée.

L'assurance de cette locataire ne veux pas payer les dégâts occasionnés par cette intervention et me dit que c'est à moi de payer (ou mon assurance si celle-ci veut bien !!).

je n'ai rien trouver dans le code des assurance concernant ce cas de figure, mais il est à priori courant de dire que le paiement des réparations incombe au locataire.

Qu'en est-il vraiment ? existe-il un texte officiel qui confirme ou infirme ses dires.

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **31/05/2024** à **13:23**

Bienvenue sur LegaVox

Chaber, plus spécialisé en assurance viendra j'espère pour apporter des éclaircissements.

L'assurance des pompiers peut fonctionner dans certains cas, négligence par exemple ou alors que les dommages qu'ils ont causé sont disproportionnés par rapport à leurs besoins pour agir au mieux.

Si la responsabilité des pompiers ne peut être mise en cause et si l'assurance du locataire ne couvre pas ce genre de sinistre, contactez quand même votre propre assureur.

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de l'ADIL.

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>